

IEN Annonay

Affaire suivie par

IEN

Téléphone : 04 75 33 71 21

Mél : ce.dsden07-ien-annonay@ac-grenoble.fr

Adresse postale 5, rue Jacques Prévert

07100 Annonay

Annonay, le 8 Septembre 2026

L'Inspecteur de l'éducation nationale

à

Mesdames, Messieurs les directeurs,

Mesdames, Messieurs les professeurs des écoles

Mesdames et Messieurs les membres du Pôle

ressource

Note de service n°2 : Pôle Ressource de la circonscription

Textes de référence :

- Code de l'éducation
- Circulaire du 5 Mai 2026 fixant les orientations nationales pour la **rentrée 2026**
- Circulaire départementale du 27 février 2023 sur la **poursuite de la scolarité dans le 1er degré**
- Décret n° 2018-119 du 20 février 2018 **concernant les dispositions relatives au redoublement**
- Circulaire n° 2017-079 du 28 avril 2017 concernant **les missions des psychologues de l'éducation nationale**
- Circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014 relative à l'**Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap -Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves rencontrant des difficultés (Rased) et missions des personnels qui y exercent.**
- Circulaire n° MENE2520651C du 1er septembre 2025 relative au **déploiement des pôles d'appui à la scolarité (PAS).**

1. Rappel de quelques principes et nouveautés

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'IEN peut solliciter pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école : conseillers pédagogiques, enseignants référents et membres du RASED (psychologues scolaires et enseignants spécialisés). Il englobe le RASED et dorénavant les PAS dans un champ d'action élargi aux personnels sociaux et de santé de l'Education nationale et ses proches partenaires (équipe ASH, Infirmières, EMAS mais également DITEP, IME, CMP, CMPP). L'objectif de ces professionnels mobilisés dans le cadre du pôle ressource est d'accompagner les équipes dans la prévention et la remédiation des difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est en premier lieu prise en compte par chaque enseignant dans son action en classe.

Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires du **RASED** aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées. Ils contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des PPRE, des PAP (Plans d'Accompagnement Personnalisés) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS) au travers du MOPPS (documents de mise en œuvre du PPS).

Leur expertise est une ressource et un appui pour l'équipe enseignante dans les relations avec les familles des élèves rencontrant des difficultés ou en situation de handicap.

Dans certaines situations un suivi de l'élève peut être mis en œuvre.

Le PAS a pour mission d'apporter, **de manière souple et réactive, des réponses de première intention, rapides et adaptées**, à tout élève rencontrant une difficulté dans ses apprentissages ou son parcours scolaire.

Si les démarches administratives ont évolué (cf circulaire départementale du 27 février 2023 relative à la poursuite de la scolarité dans le 1er degré), **le maintien dans un même niveau ne peut qu'être exceptionnel**. Toutes les études montrent qu'à plus ou moins long terme les redoublements sont inefficaces voir néfastes aux apprentissages et parcours des élèves maintenus. Par ailleurs, toutes les mesures de droit commun doivent avoir été éprouvées avant que ne soit envisagé le maintien et qu'il soit proposé aux familles.

Les membres du pôle ressource ont toute latitude à être force de proposition pour contribuer à la réflexion des équipes autour de la question des parcours d'élèves. **Aucun élève ne peut être maintenu dans un niveau inférieur hors procédure départementale.**

2. Sollicitation et modalités d'intervention des maitres E et psychologues scolaires

Les enseignants sollicitent le RASED lorsqu'ils ont épuisé toutes les réponses au sein de la classe et du cycle, **notamment après la mise en œuvre d'un PPRE**. L'appui du pôle ressource sera sollicité en cas de difficultés **importantes et à risque de pérennisation** : adaptation à l'école (perturbations relationnelles ou affectives, problèmes de développement ou retards d'apprentissage).

Priorités :

Les interventions des maîtres E concerneront en priorité les **élèves du cycle 2** dans la perspective de la prévention et de l'aide au dépassement des difficultés scolaires importantes et de la maîtrise de la lecture. Des interventions auprès des élèves de grande section ou de cycle 3 peuvent être envisagées **à partir du 3^{ème} trimestre**.

Secteurs et possibilités d'intervention :

Concernant l'aide pédagogique, chaque territoire d'intervention d'un maître E peut être divisé en deux secteurs en fonction du niveau et des besoins des élèves. Les écoles de secteur 1 bénéficient d'intervention des maîtres E auprès des élèves. Les écoles en secteur 2 peuvent bénéficier de journées de présence du maître E dans l'école pour un travail d'observation et de réflexion avec l'équipe en conseil de maîtres. Ces secteurs peuvent évoluer en cours d'année en fonction des besoins identifiés notamment au regard des résultats aux évaluations nationales. Les écoles de secteur 2 peuvent solliciter la circonscription en cas de besoin pour un accompagnement CPC.

Démarche :

Les équipes envoient au maître E ou psychologue de leur secteur les fiches de demande d'aide ou le PPRE rédigé. En secteur 2 elles se coordonnent avec lui pour une participation **à des temps de conseils** dédiés à l'analyse des situations des élèves en difficultés.

Un calendrier sera fourni aux écoles par le maître E d'un territoire pour leur indiquer les périodes lors desquelles il pourra intervenir dans l'année. Pour les demandes de prises en charge pédagogique **une date limite d'envoi des demandes** est à respecter afin que leur traitement puisse s'effectuer dans de bonnes conditions (voir les modalités avec le maître E de votre territoire). **Le support à utiliser est la fiche de demande d'aide ou le PPRE rédigé. Les parents de l'élève sont associés tout au long de la démarche.**

IMPORTANT :

Les interventions des maîtres E auprès des élèves doivent **privilégier les interventions massées et en co-intervention en classe sur de courtes périodes** (4/5 semaines). En cas de prise en charge externalisée d'un groupe, la durée ne devra pas dépasser une période sans qu'un bilan soit effectué. Il conviendra de mettre en œuvre des séances en fin de prise en charge en co-intervention au sein du groupe classe, pour faciliter le transfert des acquis et le retour au sein du groupe classe.

3. Les PAS (pôles d'appui à la scolarité)

À compter de cette rentrée, le territoire de la circonscription est couvert par **trois pôles d'appui à la scolarité (PAS)**. Les PAS constituent un **nouveau service proposé aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, à leurs familles et aux équipes éducatives**, dans une logique d'accessibilité et d'école inclusive.

La saisine d'un PAS ne nécessite pas au préalable une reconnaissance de handicap ou une notification de la MDPH. Les réponses peuvent notamment porter sur des adaptations et aménagements pédagogiques, la mobilisation de ressources de l'Éducation nationale ou du secteur médico-social, ou l'accompagnement de la famille vers les professionnels et structures les plus adaptés.

Chaque PAS repose sur une **équipe permanente constituée d'un binôme opérationnel composé d'un enseignant coordonnateur et d'un éducateur spécialisé**. L'équipe s'appuie également sur les ressources disponibles sur son territoire, notamment **les AESH référents et les équipes d'AESH**, les enseignants spécialisés du RASED, les psychologues de l'Éducation nationale, les enseignants référents, les conseillers pédagogiques, les personnels de santé scolaire, l'EMAS et les autres partenaires susceptibles de contribuer à la réponse aux besoins des élèves.

Le PAS peut être sollicité par **les familles, les directeurs d'école et les professeurs** (Il conviendra de mettre en copie la circonscription en cas de sollicitation directe).

Il intervient en complément des réponses pédagogiques mises en œuvre par l'école et **ne se substitue pas à l'action de l'enseignant, du cycle ou du RASED**.

La gestion et la répartition des AESH restent intégrées au fonctionnement des PAS. Les affectations peuvent évoluer au cours de l'année en fonction des besoins des élèves.

Les modalités de saisine, les coordonnées des trois PAS, leur répartition territoriale ainsi que les ressources et documents utiles seront présentés sur **une page dédiée du site de la circonscription**.

4. L'EMAS Nord Ardèche (Equipe Mobile d'Appui à la scolarisation)

L'EMAS a pour rôle de **soutenir et renforcer l'école inclusive**. Ses missions sont de participer à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un ou plusieurs **élèves en situation de handicap** et d'apporter appui et conseil à ces établissements en cas de difficultés. Elles peuvent être sollicitées directement par les écoles par mail (EMAS@folardeche.fr) ou via le pôle ressource. Il conviendra aussi de mettre en copie la circonscription en cas de sollicitation directe, comme pour le PAS.

5. Les réunions du pôle ressource concernant les EBEP

Une fois par période un temps de travail réunit l'ensemble des membres du pôle ressource (IEN, CPC, équipe du PAS, maitres E, psychologues, EMAS) pour une analyse partagée des situations d'élèves les plus complexes. Lorsqu'une école souhaite porter à la connaissance de cette instance la situation d'un élève elle peut solliciter au choix le maitre E de son secteur, le psychologue scolaire ou une conseillère pédagogique. Un retour sous forme de conseils ou d'accompagnement est construit.

L'Inspecteur de l'Éducation nationale,
Circonscription d'Annonay,



INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Circonscription d'ANNONAY
Rue Jacques Prévert
07100 ANNONAY
Tél. 04 75 33 71 21

Fabien Eyssette

En annexe, les secteurs d'intervention des psychologues, maitres E et des PAS (1D PU)

- Psychologues de l'Education Nationale :

Nom : Manouck Bondaz Mail : Manouck.Bondaz@ac-grenoble.fr	Ecoles de : Font Chevalier elem et mat, Champ de Mars, Cordeliers, Vissenty elem et mat, Boulieu, Vocance, Vanosc, St Alban d'Ay, St Marcel les Annonay, St Clair, Villevocance, Roiffieux
Nom : Céline Boisson Mail : Celine.Stern@ac-grenoble.fr	Ecoles de : Cance-Malleval, Jean Moulin, Ripaille, Davézieux elem et mat, St Cyr, Vernosc, Quintenas, St Romain d'Ay, Ardoix, Préaux, St Jeure d'Ay, Satillieu, Eclassan
Nom : Margot Dumas Mail : Margot.dumas@ac-grenoble.fr	Ecoles de : Van Gogh, Daudet, Félines, Peaugres, Charnas, RPI Brossainc-St Jacques d'Atticieux, Limony, Serrières, Champagne, Peyraud, Andance, St Désirat, RPI Bogy-Colombier, Talencieux, Sarras, Arras

- Enseignants spécialisés à dominante pédagogique (E) :

Nom : Charreyron Marielle Mail : Marielle.Seauve@ac-grenoble.fr	<u>Ecoles secteur 1 :</u> Davézieux, St Cyr, Andance, Talencieux <u>Ecoles secteur 2 :</u> St Désirat
Nom : Christine Cognet Mail : Christine.Cognet@ac-grenoble.fr	<u>Ecoles secteur 1 :</u> Champagne, St Marcel-lès-Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Peaugres, Félines <u>Ecoles secteur 2</u> RPI Bogy ou Colombier le cardinal, St Clair, Charnas, Brossainc, Serrière, Limony
Nom : Pierre Girard Mail : Pierre.Girard@ac-grenoble.fr	<u>Ecoles secteur 1</u> Malleval-Cance, Cordeliers <u>Ecoles secteur 2</u> Roiffieux, Vanosc, Villevocance, Vocance
Nom : Guillaume Ronzon Mail : Guillaume.Ronzon@ac-grenoble.fr	<u>Ecoles secteur 1</u> Ardoix, Préaux, Satillieu, Quintenas, Sarras, Eclassan <u>Ecoles secteur 2</u> Arras, St Alban d'Ay, St Romain d'Ay, St Jeure d'Ay
Nom : Corinne Mourin Mail : Corinne.Mourin@ac-grenoble.fr	<u>Ecoles secteur 1</u> Van Gogh-Daudet, Vissenty <u>Ecoles secteur 2</u> Vernosc
Nom : Eléonore Vaissière Mail : Eleonore.Vaissiere@ac-grenoble.fr	<u>Ecoles secteur 1</u> Jean Moulin, Font chevalier élémentaire et maternelle, Ripaille <u>Ecoles secteur 2</u>

- PAS :

PAS Vallée du Rhône : collège La Lombardière pas07.annonayvr@ac-grenoble.fr Coordonnatrice : Pauline Delabre Educatrice : Bertille Sanouillet	<u>Ecoles :</u> Andance, Annonay (Van Gogh, Daudet, Vissenty), Bogy, Champagne, Charnas, Colombier le Cardinal, Davezieux, Félines, Limony, Peaugres, Peyraud, Serrières, St Cyr, St Désirat, Talencieux et Vernosc lès Annonay.
PAS Pays d'Ay : collège Saint Joseph en Val d'Ay pas07.paysday@ac-grenoble.fr Coordonnatrice : Isabelle Michallet Educateur : Alexandre Fontanet	<u>Ecoles :</u> Ardoix, Eclassan, Preaux, Quintenas, Roiffieux, St Alban d'Ay, St Jeure d'Ay, St Romain d'Ay, Sarras et Satillieu.
PAS Vallée de la Vocance : collège des Perrières pas07.valleedelavocance@ac-grenoble.fr Coordonnatrice : Anaïs Merle Educatrice : madame Dornier	<u>Ecoles :</u> Annonay (Jean-Moulin, Ripaille, Cance-Malleval, Champ de Mars, Font Chevalier Mater et Elem), Boulieu lès Annonay, Brossainc, St Jacques d'Atticieux, St Marcel lès Annonay, Savas, Vanosc, Villevocance et Vocance.